

Délibération n° 2021-02-04-03

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Création d'un
poste de Rédacteur
Principal de 1^{ère} classe

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 92
Non votants : 7 -
BARGEON Marcel -
BOYER Michel -
CHAUVET Jean-Louis -
FERRY Mathieu -
GODARD Jérôme -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

**DELIBERATION
PORTANT CREATION D'UN POSTE PERMANENT
AU SEIN DE TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DÔME - SIEG 63**

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical en date du 12 décembre 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe suite à l'avancement de grade d'un agent.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 4 février 2021,

- Filière : administrative
- Cadre d'emplois : Rédacteur
- Grade : Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré décide :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 6, article 6411

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.